

## Hong -Kong : FO dénonce la nouvelle condamnation de Lee Cheuk Yan

FO dénonce la nouvelle peine d'emprisonnement de 14 mois qui vient frapper notre camarade et dirigeant syndical du HKCTU (Hong-Kong) pour avoir organisé et participé le 4 juin 2020 à une veillée aux chandelles commémorative des événements de la place Tien Anmen survenus en 1989. Cette peine serait concomitante à la peine que purge déjà actuellement notre camarade Lee à 20 mois de prison pour l'exercice de ses droits fondamentaux, notamment liés à la convention 87 de l'OIT sur la liberté d'association.

Pour rappel, la confédération HKCTU de Hong-Kong a été contrainte il y a quelques mois de s'auto-dissoudre, devant les accusations notamment de collusion avec les puissances étrangères sur fondement de son affiliation à la CSI et aux fédérations syndicales internationales.

FO agit de façon constante, aux côtés de la CSI, afin de faire libérer Lee, de lever les charges et peines pesant à son encontre. De même, FO apporte son soutien aux camarades du HKCTU et aux travailleurs de Hong-Kong dans leur combat pour assurer la garantie de leurs droits fondamentaux et libertés démocratiques. FO a également alerté à de nombreuses reprises le ministère des Affaires Etrangères sur le sujet et se félicite du soutien apporté par certains Etats, notamment européens, à notre camarade Lee, lors de la Conférence internationale du travail en juin dernier, au sein de la Commission d'Application des Normes.

Pour FO, il est urgent de rétablir les droits fondamentaux et les libertés démocratiques à Hong-Kong !

Contact :

**Marjorie  
ALEXANDRE**  
Secrétaire confédérale

**Secteur International,  
Europe et Migrations**

✉ [malexandre@force-ouvriere.fr](mailto:malexandre@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.82.88

Paris, le 14 décembre 2021